



## Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 30 avril 2020

### % Chiffres de la DI

Le plateau de la pandémie se confirme en région IdF ; il n'y a pas de baisse significative :

- 208 agents sont présents en rotation sur les 1223 agents de la DI (plus d'agents SURV, les agents AG/CO sont au nombre de trois par bureau) ;
- 553 agents sont en ASA à domicile (or CA, CMO autres, etc.) dont 284 agents SURV car baisse d'activité ;
- 342 agents AG-OP/CO sont en télétravail ;
- 20 agents sont des cas COVID-19 suspectés ou avérés ; il y a des agents guéris et d'autres qui déclarent encore la maladie ;
- 5 agents sont en quatorzaine ;
- Une centaine agents sont considérés du fait de leur état de santé comme « fragile ».



### Protection des agents



### Équipements de protection individuelle

Le gouvernement affirme que des masques de protection seront disponibles pour l'échéance du 11 mai. Le stock d'EPI de la DI permettrait de tenir jusqu'à environ la fin du mois de juin.

Chaque direction régionale a reçu 3000 masques chirurgicaux, des gants, des flacons de gel hydroalcoolique, des plexiglas de séparation pour les services accueillant du public... Les plexiglas sont aussi testés entre les postes de travail dans les espaces contraints.

Des pains de savon et des bidons d'eau équiperont bientôt les véhicules de service pour éviter la dangerosité due à l'usage trop fréquent de gel hydroalcoolique.

Des distributeurs de gel hydroalcoolique sans contact mécanique (par pédale) sont à l'essai.

Les services de la SURVEILLANCE sont les plus exposés du fait de leurs missions. La fourniture des EPI tiendra compte de ce fait.

Certains agents ont pris l'initiative de fabriquer leurs propres masques en tissu. Hélas l'employeur ne peut les valider juridiquement, la doctrine étant la suivante : interdiction absolue de prendre toute initiative concernant l'acquisition de masques de tout type et obligation de passer par une plateforme d'achat unique nationale.

SOLIDAIRES Douanes précise qu'il ne saurait être question que les agents soient contraints d'effectuer leurs trajets domicile-travail-domicile si utilisations des transports en commun sans EPI adaptés et fournis par l'employeur : gants, gel hydroalcoolique et masques FFP2/FFP3 (et non pas ceux dits « grand-public »). En effet, seuls les masques FFP2 voire FFP3 protègent réellement du Covid-19. En l'absence de ces masques, les agents seraient alors légitimes d'exercer leur droit de retrait. En cas de contestation d'un droit de retrait, le juge se basera inévitablement sur les connaissances scientifiques en matière de protection et non sur le choix politique.

Sachant que le port du masque n'est pas obligatoire dans l'espace public, pourra t'on imposer l'accès aux bâtiments aux seules personnes munies de masques ? Pourra t'on permettre l'accès à plus de deux agents par véhicule raisonnablement ?



### Contrôles douaniers

Le rétablissement des contrôles en gare n'est pas prévu dans l'immédiat. La brigade ferroviaire de Paris sera déployée d'abord pour des contrôles à quai. Les contrôles embarqués seront envisagés plus tard si les conditions de distanciation sont respectées et respectables.



## Assainissement des locaux

Les climatisations du bâtiment de la DI seront toutes révisées. Le bureau général ne rouvrira pas avant la fin des travaux de mise en sécurité/hygiène. Ces travaux doivent avoir lieu la semaine prochaine.

SOLIDAIRES Douanes demande que les climatisations des autres services soient aussi vérifiées, incluses celles des espaces de travail propriétés de tiers (et notamment celles présentes sur le site Eurostar).

Le DI en prend acte et va intervenir en ce sens.

Un renfort de la décontamination des zones de contact manuelles (rampes, digicodes, poignées, etc.) a été mis en place et confié à la BHR à la DI.



## Personnels RQTH

La DI Ile de France est celle qui recrute le plus de personnel RQTH. Pas de note particulière concernant ces agents, ils pourront travailler ou télétravailler comme n'importe quel agent.

Si certains ont besoins d'être reconnus, du fait de leur état de santé, comme « fragile » (eu égard au statut), le processus de reconnaissance reste le même pour tous.



## Actualités



### Trafic Eurostar

Le trafic Eurostar reprendrait à trois trains par jour début juin, six début juillet, huit début août, dix début septembre pour arriver à une reprise du trafic normal au mois de janvier 2021.

Dans un premier temps, les wagons bar réouvriront pour proposer uniquement de la vente à emporter. Pour les passagers en business class, une distribution de doggy bags sera effectuée à bord.

Le salon « lounge » du site Eurostar est actuellement fermé. L'accès à cet espace sera limité dans un premier temps avec le port du masque obligatoire pour les usagers. Un siège sur deux sera condamné pour respecter la distanciation sociale.

Eurostar a commandé 100 000 masques pour ses salariés, actuellement leur stock disponible est de 10 000 masques. Les rames sont désinfectées intégralement : boutons des toilettes, portes, racks, cabines... en gare et dans les dépôts.

À ce jour, rien n'est figé et les décisions gouvernementales peuvent faire évoluer la situation.



## Matériels

Encore soixante-dix ordinateurs portables ont été retrouvés et distribués pour permettre à plus d'agents de télétravailler.

En SURV, seul le CSDS et l'agent cotateur pourront de fait bénéficier de la position de télétravail.



## Plan de reprise d'activité (PRA)

La période du 16 mars au 17 avril étant passée, tous les agents pouvant travailler seront recontactés et intégrés dans les cotes de présentiel.

SOLIDAIRES Douanes fait remarquer que ce n'est pas aux agents de se déclarer volontaires comme les tâcherons du 19e siècle !

Les fonctionnaires obéissent aux ordres tant qu'ils ne contreviennent pas à la loi. L'obligation incombe statutairement à l'administration de les placer dans une position de travail, s'ils ne sont pas empêchés pour raisons de santé. Dès lors, ils ne sauraient être sanctionnés si l'administration choisit de ne pas les placer dans une situation de travail effectif !

La DI n'exclut a priori aucune souplesse dans l'organisation (horaires, etc.) pour que les agents qui peuvent se déplacer puissent travailler en présentiel dans les meilleures conditions.

Le DI travaille actuellement sur le PRA.

La prochaine audioconférence, qui aura lieu mardi 5 mai 2020, prendra la forme d'un groupe de travail préparatoire au comité technique local du jeudi 7 mai 2020, qui sera uniquement consacré à ce sujet.

Paris, le 30 avril 2020